

CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL TERMS & CONDITIONS

SOCIÉTÉ POUR LE QUARTIER NORD DE L'EPFL

05/2026



PRÉAMBULE

Le SwissTech Convention Center («STCC») est géré par la Société du Quartier Nord de l'EPFL («SQNE» ou «nous»), un partenariat composé de l'École polytechnique fédérale de Lausanne («EPFL»), de la Fondation Les Bois Chamblard et de la Fondation du Parc d'innovation de l'EPFL. Dans les présentes conditions générales, le terme «vous» désigne le client.

Avec les règles de sécurité et de santé, le manuel de l'exposant STCC et la politique de protection des données, les présentes conditions générales («CGV») complètent le contrat conclu entre vous et la SQNE (le «Contrat»). En cas de divergence entre les différents documents, le Contrat prévaut.

PREAMBLE

The SwissTech Convention Center (“STCC”) is operated by the Société du Quartier Nord de l'EPFL (“SQNE” or “we”), a partnership composed of the École polytechnique fédérale de Lausanne (“EPFL”), the Fondation Les Bois Chamblard, and the Fondation du Parc d'innovation de l'EPFL. In these General Terms and Conditions, the term “you” refers to the client.

Together with the STCC safety and health regulations, the STCC exhibitor manual and the data protection policy, these General Terms and Conditions (“GTC”) supplement the contract entered into between you and SQNE (the “Contract”). In the event of any inconsistency between the documents, the Contract shall prevail.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

I. GENERAL CONDITIONS

1. OFFRE & CONTRAT

1. OFFER & CONTRACT

Sauf indication contraire, le montant total facturé par la SQNE, selon l'échéancier de paiement de votre Contrat, relatif à votre événement, doit nous parvenir en totalité au plus tard la veille du début de l'installation de votre événement.

Unless otherwise specified, the total amount invoiced by the SQNE, in accordance with the payment schedule set forth in your Contract, must be paid in full no later than the day before the start of setup for your event.

Le Contrat est strictement personnel. La cession, la sous-traitance ou tout autre transfert de vos droits et obligations en vertu du contrat ne sont pas autorisés sans notre consentement écrit préalable. Dans tous les cas, vous restez solidairement responsable.

The Contract is strictly personal. The assignment, subcontracting, or any other transfer of your rights and obligations under the Contract is not permitted without our prior written consent. In all cases, you remain solely liable.

La relation contractuelle entre le STCC et ses clients est définie par les éléments suivants :

The contractual relationship between the STCC and its clients is defined by the following:

- Le contrat de location d'espace et de prestation de services
- Les prescriptions de sécurité
- La directive d'utilisation des matériaux et décorations
- Les présentes CGV

- **The contract for the rental of space and provision of services**
- **The safety regulations**
- **The guidelines for the use of materials and decorations**
- **These General Terms and Conditions**

2. RELATIONS AVEC L'ÉVÉNEMENT

2. EVENT RELATIONSHIPS

En dehors de la relation contractuelle existante entre vous et nous, vous êtes entièrement responsable de vos participants ainsi que de vos prestataires. Toute relation, contractuelle ou autre, liée à votre manifestation relève exclusivement de votre organisation et des personnes prenant part à votre événement.

Apart from the existing contractual relationship between you and us, you are solely responsible for your participants and your service providers. Any relationship, whether contractual or otherwise, related to your event is the sole responsibility of your organization and the individuals participating in your event.

3. LOGO STCC

3. LOGO STCC

Vous pouvez utiliser le logo du STCC sur vos documents et sur la page de votre site dédiée à l'événement, à condition de respecter notre charte graphique. Le logo est disponible sur [notre site](#). Toute utilisation du logo doit toutefois être soumise à notre approbation préalable. Nous nous réservons le droit de refuser si les supports ne respectent pas nos conditions d'utilisation.

You may use the STCC logo on your documents and on the event page of your website, provided you comply with our brand guidelines. The logo is available on [our website](#). However, any use of the logo must be submitted for our prior approval. We reserve the right to refuse approval if the materials do not comply with our terms of use.

CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL TERMS & CONDITIONS



4. AUTORISATIONS NÉCESSAIRES

Toutes les manifestations, rassemblements, cortèges, spectacles, conférences, soirées, expositions, événements sportifs, etc. doivent être annoncés à la Police de l'Ouest Lausannois. Dans certains cas, les autorités cantonales doivent aussi délivrer une autorisation.

En cas de vente d'alcool, vous devez disposer d'une autorisation valable et nous en transmettre une copie avant l'événement.

Pour tout concert ou spectacle, vous êtes responsable d'obtenir les droits d'exécution nécessaires et de régler les redevances dues à la SUISA (Société coopérative des auteurs et éditeurs de musique en Suisse). Le STCC décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces obligations.

5. ASSURANCE

Vous devez souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir votre responsabilité civile vis-à-vis des tiers. Vous devez notamment fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant également l'ensemble des dommages pouvant être causés au SwissTech Convention Center ("STCC") dans le cadre de votre événement.

Pour ce faire, votre compagnie d'assurance doit nous retourner une attestation d'assurance dûment signée. Le montant et la nature des garanties indiqués dans votre police doivent correspondre exactement aux éléments figurant sur cette attestation.

6. RÉSILIATION DU CONTRAT PAR LE STCC

Nous sommes en droit de résilier le Contrat avec effet immédiat, sans aucune responsabilité de notre part, dans les cas suivants :

- Tout paiement prévu au Contrat ne nous parvient pas intégralement dans les délais impartis ;
- Vous ne nous fournissez pas dans les délais impartis les documents requis, y compris ceux mentionnés dans le contrat, ses annexes et les présentes CGV ;
- Vous nous fournissez des renseignements trompeurs ou faux ;
- Votre événement est susceptible de porter atteinte à la réputation du STCC ou à l'ordre public ;
- Vous ne respectez pas les lois ou règlements applicables ou vous ne pouvez pas vous assurer que les participants à votre événement respectent les lois applicables ;
- Vous ne respectez pas les termes et conditions du Contrat ou de ses annexes, y compris les présentes CGV ;

Toute résiliation fondée sur l'un des motifs sera considérée comme une résiliation de votre fait. Les frais d'annulation prévus à l'article 7 des "CGV" s'appliqueront. Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation. En cas d'annulation par le STCC pour tout autre motif, hors force majeure, vous serez remboursé des paiements déjà effectués, déduction faite des services contractés ou fournis. Le STCC n'est pas responsable des paiements effectués à des tiers, du manque à gagner ou d'un préjudice d'image.

4. AUTHORIZATION REQUIRED

All events, gatherings, parades, performances, conferences, parties, exhibitions, sporting events, etc., must be reported to the Police de l'Ouest Lausannois. In some cases, a permit must also be obtained from the cantonal authorities.

If alcohol will be sold, you must have a valid permit and provide us with a copy before the event.

For any concert or performance, you are responsible for obtaining the necessary performance rights and paying the royalties owed to SUISA (Swiss Society of Authors and Music Publishers). The STCC accepts no liability in the event of non-compliance with these obligations.

5. INSURANCE

You must obtain all necessary insurance to cover your liability toward third parties. In particular, you must provide a certificate of liability insurance that also covers all damage that may be caused to the SwissTech Convention Center ("STCC") in connection with your event.

To do so, your insurance company must return a duly signed insurance certificate to us. The amount and nature of the coverage specified in your policy must correspond exactly to the details listed on this certificate.

6. TERMINATION OF THE CONTRACT BY STCC

We reserve the right to terminate the contract with immediate effect, without any liability on our part, in the following cases:

- **Any payment specified in the contract is not received by us in full within the specified time frame;**
- **You fail to provide us with the required documents within the specified time frame, including those mentioned in the contract, its appendices, and these Terms and Conditions;**
- **You provide us with misleading or false information;**
- **Your event is likely to damage the reputation of the STCC or public order;**
- **You fail to comply with applicable laws or regulations, or you cannot ensure that participants in your event comply with applicable laws;**
- **You fail to comply with the terms and conditions of the Contract or its annexes, including these GTC;**

Any termination based on any of these grounds shall be deemed a termination initiated by you. The cancellation fees set forth in Article 7 of the "GT&C" shall apply. You shall not be entitled to any compensation. In the event of cancellation by the STCC for any other reason, excluding force majeure, you shall be reimbursed for payments already made, less the cost of services contracted or provided. The STCC is not liable for payments made to third parties, loss of profits, or damage to reputation.

CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL TERMS & CONDITIONS



7. RÉSILIATION DU CONTRAT PAR LE CLIENT

En cas d'annulation vous restez redevable du paiement d'une partie de la valeur du contrat à la date d'annulation telle que définie dans le tableau ci-dessous :

MOIS AVANT LA DATE DE L'ÉVÉNEMENT	PORTION DE LA VALEUR DU CONTRAT
Plus 12 mois	10% de l'espace de location
De 6 à 12 mois	50% du total du contrat
De 3 à 6 mois	75% du total du contrat
Moins de 3 mois	100% du total du contrat

En cas de modification vous restez redevable du paiement d'une partie de la valeur du contrat à la date de modification telle que définie dans le tableau ci-dessous :

MOIS AVANT LA DATE DE L'ÉVÉNEMENT	PORTION DE LA VALEUR DU CONTRAT
Plus 12 mois	10% de l'espace modifié
De 6 à 12 mois	50% de l'espace modifié
De 3 à 6 mois	75% de l'espace modifié
Moins de 3 mois	100% de l'espace modifié

Nous vous recommandons de souscrire à une assurance annulation.

7. TERMINATION OF THE CONTRACT BY THE CLIENT

In the event of cancellation, you remain liable for payment of a portion of the contract value as of the cancellation date, as specified in the table below:

MONTHS BEFORE THE EVENT START DATE	PORTION OF THE CONTRACT VALUE
More than 12 months	10% of the rental space
From 6 to 12 months	50% of total contract
From 3 to 6 months	75% of total contract
Less than 3 months	100% of total contract

In the event of a change, you remain liable for payment of a portion of the contract value as of the date of the change, as specified in the table below:

MONTHS BEFORE THE EVENT START DATE	PORTION OF THE CONTRACT VALUE
More than 12 months	10% of the modified space
From 6 to 12 months	50% of the modified space
From 3 to 6 months	75% of the modified space
Less than 3 months	100% of the modified space

We recommend that you purchase a cancellation insurance policy.

8. FORCE MAJEURE

Si une manifestation doit être interrompue ou annulée en raison d'un cas de force majeure, d'influences extérieures et imprévisibles (manifestations, violences, menaces de tiers, pandémies, épidémies, COVID-19), d'interdictions de manifestation par les autorités (Confédération suisse, canton de Vaud, commune) ou de toute autre circonstance dont le SwissTech Convention Center n'est pas responsable, les deux parties seront libérées de leurs obligations en relation avec la manifestation annulée et les paiements déjà effectués seront restitués sous déduction de toute dépense en relation avec le présent contrat de location engagée de bonne foi par le STCC.

Le STCC ne vous indemniser pas pour les paiements anticipés à des tiers, le manque à gagner ou toute atteinte à l'image.

8. FORCE MAJEURE

If an event must be interrupted or canceled due to force majeure, unforeseeable external influences (protests, violence, threats from third parties, pandemics, epidemics, COVID-19), event bans imposed by authorities (Swiss Confederation, Canton of Vaud, municipality), or any other circumstance for which the STCC is not responsible, both parties shall be released from their obligations in connection with the canceled event, and payments already made shall be refunded, less any expenses incurred in good faith by the STCC in connection with this rental agreement.

The STCC will not compensate you for advance payments made to third parties, loss of revenue, or any damage to reputation.

9. CLAUSE D'INDEXATION

Sans dénonciation du présent contrat, mais moyennant un préavis d'un mois notifié sur la formule officielle adressée par lettre recommandée, les prix pourront être modifiés à concurrence de 100% de la variation de l'indice suisse des prix à la consommation, en prenant pour base l'indice du mois de signature du contrat. La variation ne peut être notifiée qu'une fois par année, en prenant pour base l'indice utilisé lors de la dernière notification.

9. INDEXATION CLAUSE

Prices may be adjusted by up to 100% of any change in the Swiss Consumer Price Index, without terminating this contract. One month notice must be given using the official form sent by certified mail, based on the index for the month in which the contract was signed. The adjustment may be notified only once a year, based on the index used in the previous notification.

CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL TERMS & CONDITIONS



10. ESTIMATION DES EMISSIONS DE CO2

L'utilisation du formulaire "myclimate" pour estimer les émissions de CO2 de votre événement est recommandé. Vous avez la possibilité de décider si vous souhaitez financer des projets de protection climatique de myclimate à hauteur des émissions de CO2 calculées.

10. CO2 EMISSIONS ESTIMATE

We recommend using the "myclimate" form to estimate your event's CO2 emissions. You can choose whether you want to support myclimate's climate protection projects to offset the calculated CO2 emissions.

11. MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'installation et le démontage de votre événement aura lieu aux dates indiquées dans le Contrat.

À la fin de votre événement, les lieux doivent être laissés en ordre ce qui inclut l'enlèvement de tout débris.

Si vous ne démontez pas et ne nettoyez pas les locaux comme indiqué ci-dessus, nous nous réservons le droit de le faire pour vous, à vos frais.

Nous nous réservons le droit de vous facturer les frais de réparation de tout dommage suite à votre événement. Vous devez assurer tous vos biens liés à votre manifestation dans le périmètre de la SQNE, et renoncez à tout recours contre la SQNE et sa compagnie d'assurance en cas de perte affectant ces biens.

11. INSTALLATION AND DISMANTLING

The installation and the dismantling of your event shall take place during the dates indicated in the Contract.

At the end of your event, the premises must be left in order including the removal of any debris.

If you fail to dismantle and clean the premises as set forth above, we reserve the right to do it for you, at your cost.

We reserve the right to invoice you the costs of repairing any damage occurred due to your event. You must insure all property entering the STCC and you and your insurance company waive all recourse against the STCC and its insurance company in the event of a loss affecting such property.

12. WIFI

Le Wi-Fi gratuit est mis à disposition dans le STCC par un fournisseur tiers.

Nous ne garantissons pas la disponibilité ou la sécurité de ce service. Le fournisseur Wi-Fi peut collecter et stocker les métadonnées des utilisateurs.

Vous devez en informer les participants de votre événement.

Lorsque nous mettons à votre disposition un accès Wi-Fi "standard", basé sur un SSID et un mot de passe non nominatifs, sans authentification individuelle ni système de traçabilité, vous reconnaissez être seul responsable de la diffusion de ces identifiants ainsi que de l'usage du réseau qui en résulte.

Tout usage illicite, abusif ou non conforme aux bonnes pratiques de cybersécurité effectué via cet accès relève exclusivement de votre responsabilité.

En l'absence d'identification individuelle, nous ne pouvons être tenus responsables des actions réalisées par les utilisateurs auxquels vous aurez transmis ces identifiants. Vous vous engagez à informer clairement vos participants du caractère partagé et non nominatif de cet accès et à veiller à ce qu'il soit utilisé conformément à la loi et aux conditions applicables.

Vous acceptez également de nous indemniser pour toute réclamation, dommage ou procédure découlant d'un usage abusif ou illégal du réseau via les identifiants que vous aurez fournis.

12. WIFI

Free Wi-Fi is provided at the STCC by a third-party provider.

We do not guarantee the availability or security of this service. The Wi-Fi provider may collect and store user metadata.

You must inform the participants of your event of this.

When we provide you with "standard" Wi-Fi access, based on a non-personalized SSID and password, without individual authentication or a tracking system, you acknowledge that you are solely responsible for sharing these credentials and for the resulting use of the network.

Any illegal, abusive, or non-compliant use of cybersecurity best practices via this access is your sole responsibility.

In the absence of individual identification, we cannot be held liable for the actions of users to whom you have provided these credentials. You agree to clearly inform your participants of the shared and non-personal nature of this access and to ensure that it is used in accordance with the law and applicable terms and conditions.

You also agree to indemnify us against any claims, damages, or legal proceedings arising from any misuse or illegal use of the network via the login credentials you have provided.

CONDITIONS GÉNÉRALES GENERAL TERMS & CONDITIONS



13. DROIT D'ACCÈS DE LA SQNE

La direction et le personnel de la SQNE auront accès au STCC en tout temps, y compris les espaces réservés à votre événement. Nous nous réservons le droit d'effectuer des visites imprévues soit par notre personnel, soit par des tiers engagés par nous. Nous nous efforcerons de garder ces visites aussi discrètes que possible.

13. THE SQNE'S RIGHT OF ACCESS

SQNE management and staff shall have access to the STCC at all times, including the areas reserved for your event. We reserve the right to carry out unannounced visits either by our staff or by third parties hired by us. We will attempt to keep these visits as discreet as possible.

II. FOURNISSEURS SUR SITE

II. ON-SITE PROVIDERS

1. RESTAURATION

La SQNE travaille en collaboration avec Eldora Traiteur SA, partenaire privilégié mais non exclusif. Un responsable d'Eldora Traiteur SA est disponible au STCC.

Si vous choisissez un traiteur autre qu'Eldora Traiteur SA, nous vous facturerons une commission de 15% calculée sur le montant des repas et boissons inclus les services facturés par votre traiteur.

Vous devez nous fournir, dans les 15 jours suivants la fin de votre événement, une facture détaillée de votre traiteur, à défaut de quoi nous nous réservons le droit de calculer nos honoraires sur la base de notre estimation du montant de la nourriture et de la boisson facturées par votre traiteur. Ce montant doit être versé à la SQNE dans le même délai que la facture finale.

Vous devez vous assurer que les zones de travail de votre traiteur (en particulier le service, la machine à café et la zone de cuisson) soient entièrement protégées par des revêtements de sol appropriés.

Tous les prestataires que vous faites entrer au STCC doivent être assurés pour les dommages causés au STCC et à leurs propres biens. Ils doivent renoncer à tout recours contre la SQNE et son assureur. En outre, un forfait journalier pour l'utilisation des cuisines est facturé au traiteur que vous avez choisi.

1. CATERING

The SQNE works with Eldora Traiteur SA, an official but not exclusive partner. A manager of Eldora Traiteur SA is available at the STCC.

If you choose a caterer other than Eldora Traiteur SA, we will invoice you a 15% fee calculated on the total amount of the food and beverage including service invoiced by your caterer.

You shall provide us, within 15 days of the end of your event, with a detailed invoice of your caterer, failing which we reserve the right to calculate our fee based on our estimation of the amount of the food and beverage invoiced by your caterer. This amount must be paid to the SQNE by the same deadline as the final invoice.

You shall ensure that your caterers working areas (in particular the service, the coffee machine, and the cooking area) are fully protected by appropriate floor coverings.

All providers you bring into the STCC must be insured for damage to the STCC and their own property. They must waive all recourse against the SQNE and its insurer. In addition, a daily flat rate for use of the kitchens is invoiced to the caterer you chose.

2. AUTRES FOURNISSEURS

2. OTHER PROVIDERS

Nous travaillons avec une liste de partenaires référencés. Si vous prévoyez de collaborer avec d'autres prestataires, vous devez nous transmettre leurs coordonnées ainsi que la description de leurs activités avant de conclure tout contrat avec eux. Nous nous réservons le droit de refuser tout prestataire, sans avoir à motiver notre décision. De plus, si vous choisissez d'autres prestataires, nous vous facturerons une redevance de 10% calculée sur le montant des prestations facturées par vos prestataires.

Vous devez nous fournir, dans les 15 jours suivant la fin de votre événement, une facture détaillée de votre prestataire, faute de quoi nous nous réservons le droit de calculer nos honoraires sur la base de notre estimation du montant des services facturés par votre prestataire. Ce montant doit être payé à la SQNE dans le même délai que la facture finale.

Vous êtes responsable de tous les dommages causés par vos prestataires.

We work with a list of preferred partners. If you plan to work with other service providers, you must provide us with their contact information and a description of their services before entering into any contract with them. We reserve the right to refuse any service provider without having to justify our decision. Furthermore, if you choose other service providers, we will charge you a 10% fee calculated on the amount of services billed by your service providers.

You must provide us, within 15 days of the end of your event, with a detailed invoice from your service provider; otherwise, we reserve the right to calculate our fees based on our estimate of the amount of services billed by your service provider. This amount must be paid to SQNE within the same timeframe as the final invoice.

You are responsible for any damage caused by your vendors.

III. CONDITIONS FINANCIÈRES

III. FINANCIAL CONDITIONS

1. FACTURATION ET PROCÉDURES DE PAIEMENT

1. INVOICES AND PAYMENT PROCEDURES

Vos paiements doivent être effectués dans la devise de la facture et par virement sur les comptes bancaires indiqués sur nos factures. Tout rappel sera facturé CHF 20.-.

Your payments must be made in the currency of the invoice and by transfer to the bank accounts stated on our invoices. Reminders will be invoiced CHF 20.-.

Dans le cas d'un retard de paiement, nous serons en droit de facturer un intérêt moratoire de 5% par an sur tout montant restant dû et vous êtes responsable des dommages supplémentaires que nous pourrions subir. Nous pouvons suspendre tous les services et refuser l'accès au STCC. Nous nous réservons tous les autres droits que nous pourrions avoir contre vous.

If you fail to pay our invoices on time, you will be automatically in arrears. In this case, we will invoice interest of 5% per year on any outstanding amount and you shall be liable for any additional damages incurred by us. We may suspend all services, refuse access to the STCC, and reserve any other rights we may have.

2. TVA

2. VAT

Les prestations de la SQNE sont soumises à la TVA suisse.

The services provided by the SQNE are subject to Swiss VAT.

IV. DISPOSITIONS FINALES

IV. FINAL PROVISIONS

1. EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA SQNE

1. SQNE LIABILITY EXCLUSION

La responsabilité de la SQNE est strictement limitée aux prestations expressément prévues dans les relations contractuelles relatives à votre événement ; toute responsabilité liée à vos fournisseurs est expressément exclue.

The SQNE's liability is limited to the services specified in our contractual agreement regarding your event, and your suppliers are excluded.

2. VOTRE RESPONSABILITÉ

2. YOUR LIABILITY

Votre responsabilité inclut tout dommage causé par vous-même, les participants à votre événement, vos fournisseurs et prestataires de services.

Your liability includes any damage caused by you, the participants in your event, your suppliers, and your service providers.

3. CONFIDENTIALITÉ

3. CONFIDENTIALITY

Les termes et conditions du contrat, y compris ses annexes (y compris les conditions financières) ne peuvent être divulgués à un tiers sans l'accord écrit préalable de la SQNE ou du vôtre.

The terms and conditions of the Contract, including its annexes (including the financial terms) cannot be disclosed to any third party without the prior written consent of the SQNE or yours

Sauf convention contraire, cette clause de confidentialité restera en vigueur même après l'expiration du contrat signé.

Except if otherwise agreed, this confidentiality clause will remain in effect even after the signed contract has expired.

4. PROTECTION DES DONNÉES

4. DATA PROTECTION

La SQNE peut traiter vos données personnelles (ou les données personnelles des personnes qui vous sont liées) conformément à la politique de confidentialité de la SQNE, disponible sur le site Internet suivant : <https://www.stcc.ch/legal-disclaimer/>

The SQNE may process your personal data (or the personal data of persons related to you) in accordance with the SQNE's privacy policy, which is available on the following website: <https://www.stcc.ch/legal-disclaimer/>

Il est de votre responsabilité de transmettre cette politique de confidentialité à toutes les personnes qui vous sont liées et dont les données personnelles peuvent être traitées par la SQNE.

It is your responsibility to convey this privacy policy to all persons related to you, whose personal data may be processed by the SQNE.

5. DIVISIBILITÉ

La nullité de certaines dispositions du Contrat et de ses annexes, y compris les présentes CGV, n'affecte pas la validité des autres dispositions du présent contrat.

Toute disposition invalide est remplacée par une disposition valide dont le contenu est aussi proche que possible de l'intention initiale des parties.

5. SEVERABILITY

The invalidity of certain provisions of the Contract and its annexes, including these GT&C, does not affect the validity of the other provisions of this agreement.

Any provision, which is invalid, shall be replaced by a valid provision whose content is as close as possible to the parties' initial intention.

6. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le contrat et ses annexes, y compris les présentes CGV, sont régis par le droit suisse.

Tous les litiges découlant du Contrat et de ses annexes, y compris les présentes CGV, sont soumis à la résolution des tribunaux compétents de Lausanne, Suisse.

6. GOVERNING LAW AND JURISDICTION

Swiss law shall govern the Contract and its annexes, including these GT&C.

All disputes arising out of or in connection with The Contract and its annexes, including these GT&C, shall be settled by the competent courts of Lausanne, Switzerland.

Lausanne, mai 2026

Lausanne, May 2026